

FORMATION ACTION

Circuits courts alimentaires et Agendas 21

# Des circuits courts alimentaires, "économiques et solidaires"



## Compte-rendu du module 5

organisé par l'**ARENE Île-de-France**

avec l'appui de **L'Atelier**, du **Labo de l'ESS**, de **Blue Bees**, du  
**Département du Val-de-Marne** et de **Val Bio Île-de-France**

22 juin 2016

Cité régionale de l'environnement



## Les objectifs de ce module

- Explorer les croisements entre ESS et circuits courts alimentaires (insertion par l'activité, financement participatif, coopération entre acteurs, accessibilité de l'alimentation...) ;
- Connaître la dynamique d'acteurs franciliens de l'ESS œuvrant dans les domaines de l'agriculture de proximité et de l'alimentation locale ;
- Connaître le(s) rôle(s) des collectivités afin de développer conjointement ces deux thématiques ;
- Approfondir les projets des collectivités participantes autour de l'articulation des deux thématiques.

## Ils sont intervenus

- Séverine Coupaye, chargée de projet ESS et agriculture responsable - Département du Val-de-Marne
- Bérengère Eldin, responsable de l'appui aux collectivités - L'Atelier Île-de-France
- Véronique Frelon, directrice - Val Bio Île-de-France
- Christelle Insergueix, directrice du pôle Territoires durables et solidaires - ARENE Île-de-France
- Christelle Layre, responsable opérationnelle - Le Labo de l'ESS
- Emmanuelle Paillat, directrice opérationnelle - Blue Bees

## Animation

- Thomas Hemmerdinger, chef de projets Agendas 21 et Christelle Insergueix, directrice du pôle Territoires durables et solidaires - ARENE Île-de-France
- Bérengère Eldin, responsable de l'appui aux collectivités - L'Atelier Île-de-France

Septembre 2016

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Pour des circuits courts alimentaires, économiques et solidaires</b>	<b>5</b>
<b>Les synergies entre économie sociale et solidaire et les circuits courts alimentaires de proximité</b>	<b>7</b>
L'ESS, une économie responsable	7
L'ESS, un levier pour un développement local durable	8
Les circuits courts alimentaires : des activités et des initiatives solidaires en Île-de-France	9
Rôle et leviers d'actions pour une collectivité territoriale	12
<b>Un levier en plein essor : le financement participatif des projets de circuits courts alimentaires</b>	<b>14</b>
<b>Le département du Val-de-Marne et sa politique d'agriculture durable</b>	<b>16</b>
La politique départementale pour une agriculture durable, à la croisée de trois politiques	16
La politique agricole du département s'organise autour des axes suivants :	16
La politique d'économie sociale et solidaire s'organise elle autour des axes suivants :	16
La Plaine des Bordes, espace de coopération autour de l'agriculture durable de proximité	17
<b>Ressources pour aller plus loin</b>	<b>19</b>
<b>Contact</b>	<b>20</b>

# Introduction

La relocalisation des filières agricoles se place dans un contexte plus large d'économie durable et d'emplois locaux, de valorisation des ressources des territoires et de nouveaux modèles économiques. Les circuits courts alimentaires de proximité, par leur logique de liens économiques et sociaux forts entre les acteurs de la chaîne alimentaire, permettent de concrétiser une économie locale plus durable, avec des notions prédominantes de solidarité. Différents travaux et initiatives au niveau national se positionnent pour des circuits courts économiques et solidaires, au-delà de la question alimentaire.

Aussi, l'économie sociale et solidaire (ESS), forte de 400 000 emplois en région Île-de-France et d'acteurs très divers, peut être au cœur du développement des circuits courts alimentaires sur les territoires. En activant différents leviers, tels que l'insertion, le financement participatif, la coopération entre acteurs et une gouvernance participative, la collectivité peut jouer un rôle de facilitation de ces synergies sur son territoire dans une logique gagnant/gagnant.

**Retrouvez l'ensemble des présentations des intervenants de ce module :**

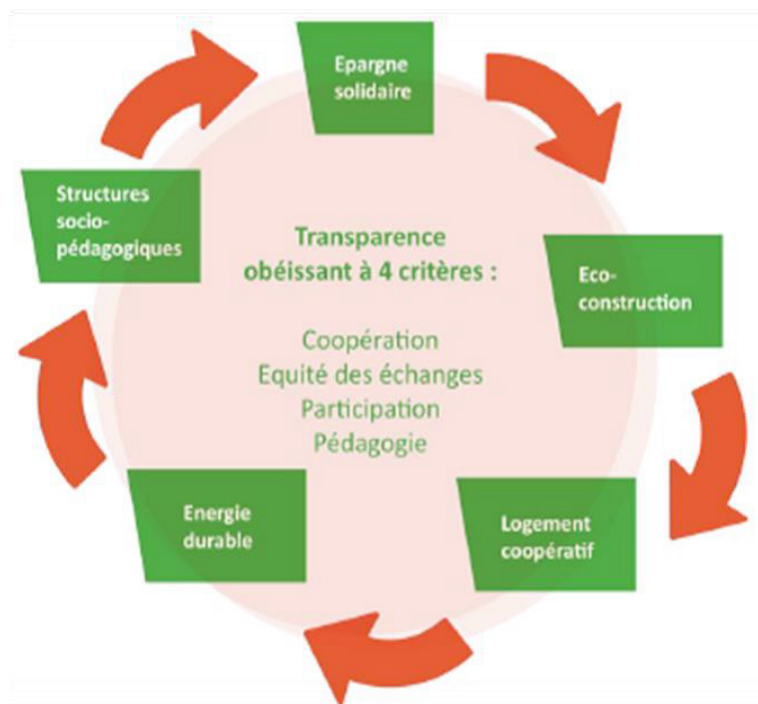
[www.areneidf.org/node/5296](http://www.areneidf.org/node/5296)

# Pour des circuits courts alimentaires, économiques et solidaires

Le Labo de l'ESS, *think tank* créé en 2010 suite au regroupement des structures de l'ESS qui avaient élaboré « 60 propositions pour une autre économie », est un laboratoire d'idées et de solutions structurantes pour promouvoir l'ESS et favoriser la transition socio-économique et écologique. Pour cela, le Labo a organisé en juin 2011 les États généraux de l'économie sociale et solidaire pour faire la démonstration d'un nouveau projet sociétal autour de l'ESS. Ces États généraux ont mis en avant la notion de « **circuits courts économiques et solidaires** ». Le Labo a ensuite lancé une dynamique de travail en 2012 à travers l'analyse des initiatives développées par les acteurs de l'ESS sur l'ensemble du territoire national dans des domaines variés (finance, logement, alimentation, habitat, etc.).

Ces « **circuits courts économiques et solidaires** » sont des formes d'échanges économiques valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange. Ils font naître une dynamique dans laquelle tous les acteurs de l'échange sont impliqués dans le temps. Ils sont présents dans différents domaines (énergie, finance, culture, alimentation, commerce, etc.) et interagissent et développent des écosystèmes vertueux, tant localement qu'à distance, et contribuent à des transformations sociétales.

Par exemple, un circuit court économique et solidaire appliqué à l'habitat active plusieurs leviers, comme par exemple l'épargne solidaire, locale et participative, l'éco-construction par des matériaux éco-conçus ou biosourcés et des techniques écologiques, de l'habitat participatif, de l'énergie durable, des liens avec des structures socio-pédagogiques.



Ces circuits courts économiques et solidaires visent quatre impacts positifs :

- **social** : implication de tous, prise en compte des ressources humaines, création et maintien d'emplois non délocalisables ;
- **environnemental** : externalités des activités, valorisation et préservation des ressources ;
- **économique** : optimisation des organisations, diminution des charges et coûts, réduction et limitation des intermédiaires ;
- **territorial** : réemploi des ressources, proximité des acteurs, maillage des initiatives.

Afin de mieux les identifier et les qualifier, le Labo de l'ESS a créé une [charte des circuits courts économiques et solidaires](#), ainsi qu'un [questionnaire d'autoévaluation en ligne](#). 30 acteurs se reconnaissant des circuits courts économiques et solidaires ont déjà signé la charte.

Ces travaux autour des circuits courts économiques et solidaires proposent une approche plus large que la définition française des circuits courts au sens alimentaire (0 ou 1 intermédiaire). La définition européenne du Règlement de développement rural 2014-2020 s'en rapproche en indiquant qu' « *un circuit d'approvisionnement implique un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs* ».

Avec le développement du numérique et de l'économie collaborative, les circuits courts alimentaires s'ouvrent économiquement. Les plateformes de financement participatif se développent, notamment sur les questions agricoles et alimentaires, soit par du don, du prêt, de l'investissement en fond propre ou au capital. La Ruche qui dit oui est venu en complément des AMAPs. Des sites de vente en ligne sont spécialisés dans les achats groupés. Des coopératives de vente se développent, en coopération avec les consommateurs. Le magasin coopératif « La Louve » qui s'ouvre dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 2016, propose un système de vente de produits locaux et de qualité, sur la base du bénévolat de ses adhérents en maintenant un lien social fort entre producteurs et consommateurs, mais aussi dans les différentes catégories socio-professionnelles des consommateurs.

En se rapprochant des circuits courts économiques et solidaires, les circuits courts alimentaires de proximité ont à gagner sur la transparence et la coopération. Le fait d'avoir moins d'intermédiaires permet de mieux maîtriser la qualité et la traçabilité, éléments primordiaux pour les consommateurs suite aux différents scandales alimentaires. Les notions de proximité et de lien social permettent au consommateur de prendre conscience des justes prix, et ainsi de mieux rémunérer les producteurs en augmentant leurs marges. Les notions de coopération permettent de mieux travailler avec les acteurs de proximité, de compléter l'offre afin de mieux répondre à la demande, de mutualiser des outils de production et de transformation (p. ex. CUMA), de logistique et de vente. Ainsi peuvent se développer des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), dédiés à la question agricole et alimentaire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir à ce propos la [fiche descriptive du PTCE](#) « Le bol, pôle de coopération sur l'alimentation »



# Les synergies entre économie sociale et solidaire et les circuits courts alimentaires de proximité

L'économie sociale et solidaire<sup>2</sup>, existante depuis des dizaines d'années, dispose d'une nouvelle Loi du 31 juillet 2014. Celle-ci a pour premier objectif de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique. Elle a redéfini son périmètre : la notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social, les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'ESS.

## Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à l'apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- une gestion conforme aux principes suivants :
  - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
  - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ;
  - en cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.

## L'ESS, UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

### Recherche d'un impact économique, social et environnemental

- recherche d'utilité sociale et environnementale (critères de performance élargis) ;
- développement de projets multi facettes ;
- des modèles économiques reposant sur une hybridation des ressources.

### Intervention au plus près des usagers et en réponse à des besoins non satisfaits

- solidarité dans le temps et dans l'espace, égalité d'accès aux services et droits fondamentaux ;
- ancrage territorial.

<sup>2</sup> <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/loi-economie-sociale-et-solidaire>

## En adéquation avec les principes du développement durable

- approche transversale : activités, partenariats ;
- démarches participatives : organisation de la décision, principe pédagogique ;
- inscription dans la durée : dans le suivi des actions, des publics.

## L'ESS, UN LEVIER POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

### La loi ESS vise aussi le renforcement des politiques de développement local durable :

- développer les PTCE (Pôle territorial de coopération économique), visant à créer des emplois non délocalisables) ;
- utiliser mieux les clauses sociales ;
- reconnaître les territoires et leurs actions en faveur de l'ESS / rôle des Régions en matière de coordination ;
- reconnaître les dimensions locales et sociales du commerce équitable ;
- reconnaître les monnaies locales ou solidaires.

L'Observatoire de l'ESS en Île-de-France, portée par l'Atelier et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France dénombre **33 500 établissements employeurs en Île-de-France** (associations, coopératives, mutuelles, fondations) soit **388 000 salariés** (7,2 % des salariés de la région). On constate que l'ESS est plus présente dans les territoires à dominante rurale et que tous les secteurs d'activités sont investis par l'ESS, y compris ceux de l'économie verte, avec une plus forte représentation dans les secteurs de l'action sociale, de la santé, de l'enseignement.

À partir des résultats d'une étude de diagnostic des activités de l'économie verte portées par des acteurs de l'ESS réalisée par l'ARENE en 2013, environ 600 structures ont été identifiées, dont 91 % sous statut associatif. Ces 600 structures ont plusieurs activités (2,7 activités déclarées en moyenne). Les activités vertes les plus fortement représentées sont les activités de gestion / prévention des déchets, l'entretien des espaces verts et l'éducation à l'environnement. Près de **80 d'entre elles concourent particulièrement aux circuits courts alimentaires en Île-de-France** aux différentes étapes de la chaîne alimentaire.



## LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES : DES ACTIVITÉS ET DES INITIATIVES SOLIDAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE

Ces 80 structures de l'ESS concourant aux circuits courts alimentaires sont diverses dans leurs activités et typologie. Elles interviennent à la fois dans la production, la transformation, la distribution/commercialisation ainsi que dans l'éducation/sensibilisation ou le développement de projets partagés et intégrés sur le territoire.

### Dans les activités de production, les structures sont présentes de manière diverse :

- **Les jardins d'insertion sociale**
  - jardins collectifs à vocation d'insertion sociale sous la forme d'atelier de remobilisation ;
  - une trentaine de jardins d'insertion existe en région, majoritairement portés par des associations ;
  - la production est consommée par les participants ou donnée.
- **Les jardins partagés**
  - 110 jardins partagés majoritairement dans le nord-est parisien et la Seine-Saint-Denis ; un réseau animé par Graine de Jardins ;
  - la production est aussi consommée par les participants.
- **Les mielleries, asineries, poulaillers collectifs ou encore champignonnières** constituent des activités peu représentées, en émergence.
- **Le maraîchage et jardinage biologique d'insertion**
  - une vingtaine de structures dont une dizaine de jardins labellisés "Jardins de Cocagne" ;
  - ce sont des exploitations agricoles sous forme de chantier d'insertion ;
  - à vocation de production maraîchère ou horticole et biologique ;
  - la production est commercialisée sous forme de paniers à un réseau d'adhérents ou donnée à des associations caritatives.

### Dans les activités de transformation, deux structures se démarquent en Île-de-France dans un contexte encore émergent :

- **La conserverie coopérative de Marcoussis (91)**

Chantier d'insertion, sous statut associatif loi 1901, elle a pour support d'activité la transformation alimentaire. Sa gamme de produits, distribuée en circuit court (vente directe, panier, magasin spécialisé) est élaborée à partir de fruits et légumes de saison issus de l'agriculture responsable (bio ou naturelle) et cultivés par des maraîchers locaux et du Jardin de Cocagne présent sur le site.
- **La légumerie bio des Mureaux (78)**

Gérée par la CUMA bio Val-de-Seine, c'est la première légumerie bio en Île-de-France

qui mutualise les récoltes d'une trentaine de producteurs, tous labellisés bio, soit environ 150-200 t/an, à destination de la restauration collective francilienne (cuisine centrale).

## **Dans les activités de commercialisation / distribution, plusieurs structures et collectifs existent dans un marché en pleine expansion :**

- **Des collectifs de consommateurs : le réseau des AMAPs avec 260 AMAPs en Île-de-France** (début 2012), soit environ 15 000 familles travaillant avec 160 producteurs. Le réseau des AMAPs Île-de-France est la structure régionale de ce mouvement.
- **Des coopératives de commercialisation**
  - **La Louve** : coopérative alimentaire participative. Elle propose à ses membres une alimentation de qualité à prix réduit, en donnant la priorité aux producteurs locaux, aux circuits courts et aux produits de saison.
  - **Bulles de vie** : épicerie bio et plateforme pour agriculteurs ; association transformée en coopérative
- **Des plateformes numériques de mises en lien entre producteurs et consommateurs**
  - **La Ruche qui dit oui** : elle favorise les échanges directs entre producteurs locaux et communautés de consommateurs qui se retrouvent régulièrement lors de véritables marchés éphémères. Mise à disposition d'un site web qui permet aux consommateurs de choisir les produits selon leurs envies. La région Île-de-France compte 97 ruches ouvertes (18 % sous statut associatif) et 17 ruches en construction.
  - **Openfood France**, etc.
- **Des épiceries solidaires : lieu d'accès pour des paniers de légumes**  
Les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, aussi proche que possible d'un magasin d'alimentation générale, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20 % du prix usuel.
  - **AGORAé**, mis en place par la FAGE (Fédération des Associations générales étudiantes), à mi-chemin entre épicerie solidaire et lieu d'échange et de convivialité, gérés par des étudiants et pour les étudiants
  - **Atelier Chantier d'insertion Le Potager de Marianne** : distribution quotidienne de fruits et légumes, une partie étant issue de la valorisation des invendus du M.I.N. de Rungis. 24 salariés travaillent en insertion et livrent des commandes aux épiceries solidaires du réseau A.N.D.E.S (réseau des épiceries solidaires) ainsi qu'à l'ensemble des structures d'aide alimentaire en Île-de-France.

## Dans les activités de sensibilisation du consommateur / des citoyens, les structures de l'ESS sont présentes depuis de nombreuses années :

- **Des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable**
  - 200 structures associatives, deux réseaux : Graine Île-de-France et Vivacités ;
  - quelques structures spécialisées dans la sensibilisation à la consommation responsable, l'alimentation : association Bio Consom'acteurs Ile-de-France.
- **Des fermes d'animation pédagogiques**
  - fermes urbaines ou péri-urbaines, avec pas ou peu de production agricole commercialisée, qui accueillent du public pour mieux comprendre les liens ville-campagne ;
  - moins d'une vingtaine en région portée par des associations ;
  - la ferme d'Ecancourt (95) ou encore la ferme de Saint-Hilliers (77).

## Les structures de l'ESS peuvent également proposer des projets intégrés et globaux de circuits courts, avec un ancrage territorial fort.

On peut citer quelques exemples :

- Projet **R-Urban** développé à Colombes (92) et réinstallé à Bagneux (92)
- Collectif de la Plaine des Bordes (94), les « **Robins des Bordes** » rassemble les acteurs économiques et associatifs installés sur la Plaine autour du projet "Une terre pour apprendre", c'est à la fois un collectif d'animation et un espace de vie sociale
- **La ferme des possibles** à Stains (93) : activité de production, transformation et distribution (Novaedia, ESAT Pleyel, acteurs du sanitaire et social – IME)
- **SCIC A PRO BIO IDF** (94) : réunissant 30 producteurs dans la SCIC ; elle accompagne le développement de filières bio régionale

## Plusieurs enjeux sont identifiés pour poursuivre les dynamiques, les pérenniser et les développer :

- structurer une offre adaptée à la demande francilienne (grands comptes, collectivités et particuliers) ;
- développer des innovations logistiques pour optimiser production, transformation et distribution ;
- renforcer les coopérations entre acteurs pour favoriser les mutualisations d'équipements, de postes et d'activités ;
- consolider les initiatives déjà existantes et les diversifier ;
- encourager les installations / relocalisations.

Vient alors la question cruciale de l'accompagnement de ces collectifs et de l'ingénierie mobilisable par les collectivités, notamment pour favoriser les coopérations entre acteurs.

## RÔLE ET LEVIERS D' ACTIONS POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Une collectivité territoriale, par ses différentes compétences et capacités d'actions, tient un rôle central dans une démarche de circuits courts et d'économie sociale et solidaire sur son territoire. En effet, il importe de définir une stratégie d'intervention cohérente avec ses différentes politiques publiques (urbanisme, développement économique, vie associative, commande publique, etc.) et de créer des conditions favorables pour éviter les morcellements dans l'action, et d'identifier des transversalités et collaborations possibles avec les acteurs de l'ESS ou non de son territoire.

### À l'instar d'un projet territorial de développement durable, le processus d'un projet de circuits courts et d'ESS dispose de facteurs clés de réussite :

- le recensement des acteurs du territoire ;
- l'information / sensibilisation interne et externe ;
- la concertation avec les acteurs ;
- la transversalité de la démarche et coordination des services ;
- l'articulation entre les différentes échelles de territoire.

La collectivité peut alors à la fois agir en synergie sur la demande et l'offre :

### Agir sur la demande de biens et de services proposés par les acteurs de l'ESS

- **Faire connaître les initiatives au grand public**
  - organiser et participer à des événements : conférences, forums ;
  - communiquer et faire le relais national : mois de l'ESS, semaine du Développement durable.
- **Favoriser la commande publique responsable**
  - intégrer et former aux clauses sociales dans les marchés.
- **Favoriser la commande privée responsable dans un contexte de développement de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises)**
  - organiser des petits déjeuners « entreprises » (intégrer le volet ESS) ;
  - publier des annuaires (en lien avec la CCI, chambre des métiers...)

## **Agir sur l'offre : soutenir la création, le développement**

- **Appuyer financièrement les initiatives porteuses d'intérêt général**
  - mettre en place des conventions d'objectifs.
- **Disposer d'outils d'appui à la création d'activités et au développement**
  - adapter les dispositifs généralistes, mettre à disposition des locaux / terrains ;
  - informer et orienter les porteurs de projet en création ou en développement.
- **Impulser le développement d'activités en réponse aux besoins**
  - lancer un appel à projets thématiques, un appel à manifestation d'intérêt ;
  - conduire une étude d'opportunité en concertation avec les acteurs.
- **Favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS et avec d'autres acteurs du territoire**
  - mettre en place une charte de territoire, faciliter la mise en réseaux.

# Un levier en plein essor : le financement participatif des projets de circuits courts alimentaires

Le financement participatif, par ses différents aspects (don avec ou sans contrepartie, prêts gratuits ou rémunérés, investissement en capital ou en fonds propres) est un levier fort de levées de fonds pour les porteurs de projets et de développement de liens entre producteurs et consommateurs. Ce module a été l'occasion de présenter la plateforme **Blue Bees, plateforme de crowdfunding de prêt dédiée aux projets d'agriculture et d'alimentation durable**, reconnue plateforme de financement participatif par les autorités françaises.



Blue Bees favorise le prêt avec intérêts ou le système de dons avec contrepartie en facilitant la mise en relation entre les acteurs suivants :

- les porteurs de projets innovants, afin de leur permettre de trouver les financements et l'accompagnement dont ils ont besoin ;
- les internautes, en leur offrant une possibilité accessible de participer à la réalisation de projets vertueux en prêtant à partir de 20 euros, et donnant à partir de 5 euros ;
- les opérateurs de terrain, qui identifient, structurent et accompagnent la mise en place de projets (bureau d'étude, associations, ONG, entreprises de commerce équitable, fonds d'investissement, etc.).

Depuis sa création en 2012, ce sont près de 76 projets financés, avec déjà 10 projets totalement remboursés, 1,5 millions d'euros levés pour plus de 10 000 contributeurs.

Le système de don/contredon permet à un utilisateur de donner par exemple 10 euros et de recevoir en contrepartie un don d'une valeur équivalente, comme un pot de miel, la participation à un atelier sur l'agroécologie, la visite de la ferme, etc.

Le financement participatif permet à des producteurs de changer d'échelle et d'emprunter, là où des banques peuvent avoir refusé, n'ayant pas forcément de connaissances et ne prenant que peu de risques liés aux nouveaux modèles agricoles, comme l'agroécologie ou la permaculture, ou ne finançant pas de projets intermédiaires entre la microfinance et les prêts traditionnels des banques.

Avant de financer un projet, Blue Bees étudie la faisabilité et la pérennité économique des projets, sur la base d'un référentiel d'installation, en questionnant le plan de financement, les marges prévues, le système de distribution, tout en garantissant les valeurs de l'agroécologie et les impacts sociaux et environnementaux.

Blue Bees ainsi que le réseau de micro ferme « Fermes d'avenir » viennent d'être rachetés par le Groupe SOS, afin de développer un système national de production, de financement, de transformation autour de l'agroécologie, en lien avec les restaurants directement

gérés par le Groupe SOS (hôpitaux, restaurants solidaires, etc.). Blue Bees et Fermes d'avenir viennent d'ailleurs de lancer un concours « Je deviens paysan », concours mêlant crowdfunding et accompagnement, formation. Les projets sélectionnés lancent alors avec l'appui de la plateforme une campagne de communication afin d'optimiser les prêts ou dons. Le financement participatif contient de fait une partie de risque, mais aussi, une relation forte entre les prêteurs et le producteur. Celui-ci considère alors le financement participatif comme un engagement majeur auprès de ses possibles futurs clients.



# Le département du Val-de-Marne et sa politique d'agriculture durable

## LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE, À LA CROISÉE DE TROIS POLITIQUES

Le Conseil départemental du Val-de-Marne propose depuis de nombreuses années une politique agricole durable, articulée avec sa politique d'économie sociale et solidaire, d'agriculture et de la restauration collective pour ses collègues. Les missions « agriculture » et « économie sociale et solidaire » sont mutualisées au sein de l'action au développement économique.

Il faut rappeler que ce département, bien que très urbain, était une ancienne zone agricole en bordure de Paris il y a encore quelques dizaines d'années et garde encore 1 000 hectares agricoles pour 53 exploitations sur son territoire (représentant 4 % du territoire). Ces terres agricoles sont majoritairement situées à l'est et au sud du département, proche de la Seine-et-Marne.

### **La politique agricole du département s'organise autour des axes suivants :**

- préserver les espaces agricoles, éléments du cadre de vie et de la trame verte ;
- soutenir le développement du maraîchage respectueux de l'environnement ;
- valoriser le patrimoine agricole, ses productions et ses métiers.

### **La politique d'économie sociale et solidaire s'organise elle autour des axes suivants :**

#### **L'observation, l'animation et la promotion**

- l'observation: mieux connaître le tissu économique de l'ESS en Val-de-Marne pour imaginer et construire des réponses aux besoins des val-de-marnais et des acteurs de l'ESS ;
- le réseau « ESSaimons » en Val-de-Marne propose des temps de rencontres entre acteurs pour faciliter l'interconnaissance, les coopérations entre acteurs et participer à leur professionnalisation ;
- le soutien aux dynamiques territoriales innovantes ;
- des actions de promotion.

#### **L'appui et l'accompagnement des initiatives locales**

- dispositifs de soutien financier au développement de projets ;
- soutien aux opérateurs de l'accompagnement et du financement de projets ESS ;
- prise en compte des initiatives sociales et solidaires dans les politiques menées par le Département.

Aussi, dans le cadre de la restauration collective des 104 collèges gérés par le Conseil départemental et en lien avec les acteurs agricoles et alimentaires du territoire, une **charte de la restauration collective** a été élaborée avec les personnels, les collégiens et leurs familles. Cette charte a permis notamment de développer un **approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et de proximité** et de sensibiliser les collégiens à une alimentation saine et durable. À la suite de cette charte, un **groupement de commandes** a été constitué avec 70 collèges volontaires, ainsi qu'une **stratégie d'allotissement pour l'approvisionnement en fruits et légumes frais** afin de permettre à des producteurs locaux d'y répondre (cf. [Compte rendu du module 3 « Des produits locaux dans la restauration collective »](#)).

Par ailleurs, le Département s'est engagé dans la **SCIC A PRO Bio Île-de-France** pour dialoguer avec l'ensemble de la filière biologique francilienne, participer au changement d'échelle de l'agriculture biologique et rendre le bio local accessible à tous dans la restauration collective.

Le Département propose des **Rencontres de l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Val-de-Marne** accompagnées d'une plateforme de concertation en ligne ([www.reinventonsnosterritoires](http://www.reinventonsnosterritoires)) de juillet à décembre 2016 afin de concerter autour de l'agriculture dans le département.

## LA PLAINE DES BORDES, ESPACE DE COOPÉRATION AUTOUR DE L'AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ

**Le Département dispose d'un projet phare autour de l'agriculture durable et de l'économie sociale et solidaire : « la Plaine des Bordes ».** Sur un terrain départemental de 52 hectares à Chennevières-sur-Marne et classé espace naturel sensible en 2016, le Département coopère avec les acteurs territoriaux afin de préserver la vocation agricole du site. Depuis 2010, de nombreux acteurs occupent le site : jardins familiaux des Bordes, Abeilles des Bordes, Franciliane - élevage d'ânesses bio, collectif "Relocalisons", Val Bio Île-de-France : chantier d'insertion par le maraîchage... Dorénavant une **association, les Robins des Bordes, fédère les acteurs et anime le site**, en lien avec les quartiers environnants et le Conseil départemental.



Ce module a été l'occasion de présenter en détail **Val Bio Île-de-France**, une association créée en 2008 qui gère deux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) par l'activité économique, **une plateforme de distribution de paniers bio à Choisy-le-Roi** créée elle en 2007 et **un jardin en maraîchage biologique de huit hectares sur le site de la Plaine des Bordes** installé en 2014. À la base, Val Bio Île-de-France émane de Val Bio Centre, groupement de 35 producteurs bio diversifiés de la Région Centre (26 fermes familiales biologiques, 7 jardins d'insertion, un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ainsi qu'un lycée horticole avec espace test en maraîchage biologique) proposant

la production et la distribution de paniers biologiques (« Paniers bio du Val de Loire ») à un ensemble de consommateurs avec la plateforme de distribution de Choisy-le-Roi. Cette plateforme distribue près de 200 points de dépôt sur Paris et la région parisienne (vente en entreprises, gares, épiceries, AMAP, conciergeries, etc.) ; elle a livré en 2013 **94 640 paniers, soit 357 tonnes de fruits et légumes**. Depuis 2012, l'association a diversifié ses activités de distribution avec la livraison de 5 AMAPs (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), et également, la livraison à domicile de produits biologiques transformés issus de la région Centre complémentaires aux paniers de fruits et légumes.



Sur le site des Bordes pour le jardin en maraîchage biologique, Val Bio Île-de-France dispose d'une convention d'occupation avec le Département qui va déboucher sur un bail rural. Le Département a aidé à l'investissement lié à l'aménagement du site, par exemple l'installation de serres multi chapelles. Les paniers sont vendus en points relais majoritairement dans le Val-de-Marne et un peu à Paris, ainsi que dans des AMAPs val-de-marnaises, en lien avec la plateforme de distribution de Choisy-le-Roi. La production de Val Bio Île-de-France dessert aussi une épicerie sociale à Fontenay-sous-Bois ainsi que le Secours Populaire avec des paniers solidaires à Champigny-sur-Marne (le Contrat de ville permet d'assumer le surcoût du panier).

Ce jardin en maraîchage biologique permet d'employer 19 postes, dont deux encadrants techniques, un chef de culture et une accompagnatrice socio-professionnelle, ainsi qu'une directrice. Ce jardin a tout de même demandé beaucoup de trésorerie au démarrage pour l'investissement avec une production n'arrivant qu'après. Cet outil de production, en finalisation en 2016, a permis d'instaurer un climat de confiance avec le Département (politique comme équipes techniques) et les autres acteurs présents sur la Plaine des Bordes.

# Ressources pour aller plus loin

## **ARENE / L'Atelier**

« [L'économie sociale et solidaire au service du développement durable](#) » (guide, avril 2011)

« [Initiatives européennes ESS et développement durable](#) » (recueil d'expériences, mai 2014)

## **L'Atelier**

« [Carnet de chantier : Economie sociale et solidaire, des acteurs au cœur de la transition écologique](#) » (étude, avril 2016)

## **Labo de l'ESS**

« [Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation](#) », (fiche descriptive sur les PTCE, aout 2015)

« [Les circuits courts économiques et solidaires](#) » (étude, janvier 2015)

## **Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)**

« [Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique](#) » (recueil d'expériences, octobre 2011)



## La formation action « Circuits courts alimentaires de proximité et Agendas 21 »

L'ARENE Île-de-France organise une formation action « Circuits courts alimentaires de proximité et Agendas 21 » qui vise à accompagner un groupe de collectivités franciliennes engagées en démarche de développement durable à la mise en place de projets de circuits courts sur leurs territoires. Ce dispositif est constitué de 6 modules techniques de juillet 2015 à juin 2016 autour de thématiques transversales inhérentes aux politiques publiques d'agriculture et d'alimentation de proximité (foncier agricole, appui aux filières, installation, restauration collective, agriculture urbaine...), avec l'appui de nombreux partenaires et institutions régionaux.

## Contact

**Thomas Hemmerdinger**

Chef de projet Agendas 21

**ARENE Île-de-France**

[t.hemmerdinger@areneidf.org](mailto:t.hemmerdinger@areneidf.org)

Tél. : 01 83 65 37 73



ARENE Île-de-France  
Cité régionale de l'environnement  
90-92 avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin

[www.areneidf.org](http://www.areneidf.org)



@ARENEIDF



[youtube.com/user/areneiledefrance](https://youtube.com/user/areneiledefrance)



ARENEIDF



[www.areneidf.org/rss](http://www.areneidf.org/rss)



[linkedin.com/company/arene-île-de-france](https://linkedin.com/company/arene-île-de-france)



[facebook.com/areneidf](https://facebook.com/areneidf)